

CertiCREA [RS 52444] « Création ou reprise d'une entreprise agricole » (63)



CERTICREA AuRA, Puy-De-Dôme

Un parcours de formation à la carte et une certification pour sécuriser votre installation.

- **Durée** : Lors d'un entretien avec un conseiller, vous déterminez les connaissances à acquérir. Grâce à la modularité de la certification, vous suivez uniquement les modules nécessaires.
- **Public** : Créateurs ou repreneurs d'entreprise, engagés dans un Plan de Professionnalisation personnalisé.
- **Pré requis** : Avoir réalisé un entretien de positionnement pour identifier les modules à réaliser.
- **Objectif(s)** :
 - Acquérir les compétences indispensables pour mener à bien son projet de création ou de reprise d'une entreprise avec toutes les spécificités du secteur agricole :
 - Travail avec le vivant, accès aux moyens de production encadrés,
 - Régime fiscal, social et forme juridique propres aux sociétés agricoles,
 - Marchés agricoles avec leurs normes et organisations,
 - Lien étroit entre le projet professionnel et la vie personnelle,
 - Acteurs dédiés au monde agricole (coopératives, instituts techniques, GIEE, Safer...),
 - Ancrage fort dans le territoire, etc.
 - Le titulaire de la certification est capable de construire un projet d'entreprise durable et rémunérateur en intégrant l'ensemble de ces aspects.



• Contenu

La formation est déclinée en modules de compétences :

- **Optimiser les principes sociaux, fiscaux et juridique de mon entreprise** : le choix du statut de son entreprise et en prenant en compte la législation et les spécificités du territoire.
- **Sécuriser l'accès au foncier agricole** : les principaux éléments juridiques et techniques pour sécuriser l'accès au foncier agricole.
- **Analyser tous les risques de votre activité agricole** : les risques liés à la charge de travail, les pics d'activité, la pénibilité, les risques sanitaires, climatiques, humains et environnementaux et mesures de prévention pour en atténuer les impacts,
- **Connaître les aspects économiques de votre projet agricole** : les indicateurs de gestion technico-économiques et financiers. Les risques financiers et mesures de prévention, les besoins en investissement et les sources de financement, la viabilité d'un projet à partir des documents comptables.

Modules optionnels :

- **S'installer à plusieurs en agriculture** : les modalités de fonctionnement avec ses associés, la communication entre associés pour permettre une collaboration en respectant les personnalités de chacun.
- **Vendre en circuits courts** : les solutions et les méthodes pour atteindre votre objectif de chiffre d'affaires en vente directe ou auprès de revendeurs.

• Méthodes

Apports théoriques, diaporama, échanges, témoignages, analyse de cas concret, alternance de réflexion individuelle, travail en sous-groupe, mise en situation et restitution ...

La formation est réalisée en présentiel.

• Modalités d'évaluation

La formation étant certifiante, une évaluation spécifique sera réalisée après réalisation de l'ensemble des modules. Cette évaluation repose sur trois modalités différentes :

- Un quizz en ligne,
- Une étude de cas,
- Une présentation orale, suivi d'un échange avec le jury.

• Tarifs

245€/jour. Nous vous accompagnons pour étudier les financements mobilisables pour prendre en charge tout ou partie de vos formations.

• Dates des jurys de certifications :

QUIZZ	JURY
19/03/2024	21/03/2024
09/04/2024	11/04/2024
11/06/2024	13/06/2024
25/06/2024	27/06/2024
09/07/2024	11/07/2024

En cas d'échec à la certification, un rattrapage est possible, le centre d'élaboration du PPP prendra contact avec vous pour vous communiquer les nouvelles dates d'examen